

## PRECONISATIONS POUR LE SEJOUR ADULTE BENEFICIAIRE DU DISPOSITIF « PLURIEL »

---

Vous venez d'être affecté en centre de vacances à la CCAS et allez bénéficier du **dispositif « pluriel »**.

Afin que le séjour se déroule dans de bonnes conditions, voici quelques préconisations à connaître et à suivre :

- **Dossier d'Aide à l'Intégration – D.A.I.** :

Avant chaque départ en vacances, votre D.A.I. doit être mis à jour avec votre interlocuteur de C.M.C.A.S.

- **Les ordonnances** :

Vous devez **fournir les originaux** des ordonnances et vous assurez qu'elles soient **en cours de validité**, pour :

- le traitement,
- le passage d'un professionnel **sur le centre** (*soins d'Infirmier, séances de kinésithérapie, location de matériel médical : lit médicalisé, lève malade etc.*)

**L'ordonnance doit être en cohérence avec les médicaments fournis.** Tout médicament sera donné **uniquement sur prescription** et aux dosages indiqués. (Homéopathie et autre traitement pouvant être délivré sans ordonnance inclus)

**NB :** Pour les bénéficiaires atteints d'une pathologie comportant un **traitement d'urgence**, l'ordonnance est **valable 1 an**. (Avant le départ, vérifier les dates de péremption de médicaments)

- **Le traitement** :

Les médicaments doivent être dans leurs emballages d'origine avec les notices explicatives.

Les piluliers et les semainiers pré-remplis ne sont pas autorisés, **excepté les blisters préparés et scellés par les pharmacies, marqués du nom du patient.**

**NB :** Si certains médicaments sont « photo-sensibilisants » (cela signifie qu'ils peuvent favoriser les coups de soleil graves), prévoyez des crèmes protectrices en complément de vêtements légers à manches longues et de chapeaux.

- **Le trousseau de vêtements** :

Veillez à mettre en quantités suffisantes des tenues adaptées à la période de vacances.

En cas de nécessité, les achats effectués en urgence seront à votre charge.

- **Les dépenses personnelles :**

Vous devez régler vos dépenses personnelles de loisirs, d'activités et de besoins courants (Cinéma, café...).

**NB :** *Nous préconisons approximativement un budget de 50€ par semaine.*

Vous devez vous acquitter des prestations annexes consommées sur place ainsi que de la taxe de séjour.

Pour information, certains centres peuvent demander un chèque de caution à votre arrivée. *(Voir les conditions générales du catalogue vacances de la C.C.A.S.)*

- **Les documents administratifs :**

Pensez à remettre à l'équipe les documents suivants :

- **Le Macaron de stationnement** *(indispensable pour l'utilisation de véhicule P.M.R. et autre...)*
- **La Carte d'invalidité** *(pour bénéficier des tarifs réduits)*
- **La carte vitale du bénéficiaire**
- **La carte d'identité**

- **Les besoins spécifiques :**

Vous devez fournir les aliments spécifiques, les couches, les produits d'hygiène, etc.

- **L'organisation et la logistique**

Prenez contact avec le responsable principal du centre de vacances bien en amont du séjour pour **l'informer de votre heure d'arrivée** afin que l'équipe crée les conditions du meilleur accueil.

Pour faciliter l'autonomie des personnes à mobilité réduite sur le centre, nous demandons de **toujours privilégier le fauteuil électrique** *(Le fauteuil manuel pliable pouvant être aussi amené en 2<sup>ème</sup> ressource)*

- **Le transport :**

Un membre de votre famille doit vous accompagner jusqu'au centre de vacances et y rencontrer l'équipe d'encadrement (échanges sur le D.A.I., le projet de vacances...), sauf si vous pouvez vous y rendre seul.

Pour information, l'accompagnant ne peut pas rester sur le centre de tourisme pendant votre séjour.

*(Si besoin, contacter le Responsable Principal pour connaître les disponibilités d'une nuitée d'hébergement.)*

- **Le règlement intérieur :**

Tout bénéficiaire est soumis au règlement intérieur du centre de vacances sur lequel il est affecté.

En cas d'interrogation, rapprochez-vous de l'Assistante Sanitaire et Sociale de votre C.M.C.A.S. d'appartenance.